

LA « SALLE DES ACTES » DU LYCÉE MONTESQUIEU DU MANS, COMME LIEU DE MÉMOIRE

Une partie des locaux du plus ancien lycée du Mans, l'actuel lycée d'enseignement général Montesquieu, datent de la fin du XVII^e et du milieu du XVIII^e siècles. Ils abritaient alors un collège confié aux Oratoriens. À leur rez-de-chaussée, sont de hautes salles. La plus grande, environ 24 m de long sur 7 à 8 mètres de large, avec accès sur la cour d'honneur d'un côté et à l'opposé sur une cour de récréation, aux voûtes en anse de panier, éclairée par huit grandes fenêtres cintrées, a gardé, sa dénomination primitive de « salle des Actes ». De toutes les parties du lycée, elle s'avère celle la plus chargée de souvenirs relativement, d'une part à des pratiques scolaires ou sociales disparues, d'autre part à des faits plus ou moins marquants, politiques et mondains, de l'histoire de la ville, voire du Maine. L'objet de ces lignes est d'en rappeler certains.

Avant 1789, la salle des Actes semble avoir été à usage scolaire exclusif : outre les soutenances de thèse de professeurs, s'y déroulaient divers exercices académiques ainsi que les distributions de prix suivies de représentations théâtrales.

Le 16 mars 1789, les Nobles du Maine y élirent leurs députés aux États généraux. Le 30 juin suivant, un député du Tiers État y fut choisi lors d'une élection complémentaire. Au moins deux fois, au cours de 1792 et de 1793, elle devint salle de vente publique de surplus de vêtements militaires. Sous la Convention montagnarde, le collège était alors dénommé « collège national », elle fut lieu d'expression publique du patriotisme républicain des professeurs restés sur place après le départ des Oratoriens : le 6 août 1793, l'un d'eux, Michel Boyer dit Régulus, y fit jouer avec succès sa pastorale en deux actes et en vers intitulée *La victoire remportée auprès de Nantes par les armées de la République*. En décembre 1793, elle fut convertie en lieu de détention des Vendéennes faites prisonnières lors de la bataille du Mans. En 1798, les autorités de la ville et du département s'y rendirent en grande pompe pour inaugurer l'École centrale départementale qui, succédant au collège dit des Oratoriens, dura jusqu'à sa transformation en école secondaire municipale, en 1804. Au temps de l'École centrale, dans la salle des Actes (concurrentement avec la salle des Concerts du Mans) se déroulèrent distributions des prix et exercices de déclamation. On y organisa des festivités à l'occasion de la paix de Lunéville (9 février 1801) puis de celle d'Amiens avec l'Angleterre (25 mars 1802).

Pendant la période, de 1804 à 1851, où l'établissement fut collège municipal la salle des Actes continua d'accueillir des manifestations scolaires occasionnelles ou à caractère de prestige. Dès 1808, le principal Moissenet y rétablit les exercices publics de fin d'année, autrefois en vogue sous les Oratoriens. Sous la Restauration, s'y déroulèrent des distributions de prix avec « jeux olympiques ».

Sous la Monarchie de juillet (juillet 1830-février 1848) on continua d'y distribuer les prix. De 1836 à 1842 semble-t-il, vraisemblablement initiés par le même Michel Boyer devenu maître de chapelle au Mans, y eurent lieu les concerts annuels « à l'occasion de la fête du principal », par les élèves avec le concours d'interprètes locaux. L'Évêque du Mans, Mgr Bouvier, y fut officiellement reçu lors de sa visite du collège en janvier 1839. Dans le cadre de l'application de la loi scolaire du 23 juin 1833, dite loi Guizot, la commission d'examen

départementale retint parfois la salle des Actes en vue du déroulement des épreuves des brevets élémentaire et supérieur.

En mars 1851, dans la salle des Actes fraîchement badigeonnée et carrelée, aux fenêtres repeintes, eut lieu la cérémonie d'inauguration du lycée, perpétuée par une plaque apposée sur le mur face à l'entrée principale, côté cour d'honneur. Sous le Second Empire (2 décembre 1852- 4 septembre 1870), la distribution des prix quitta la salle des Actes en 1865 pour gagner, un temps, la Halle aux Toiles. Les épreuves du brevet de capacité s'y déroulèrent à nouveau de 1865 à 1868. Elle continua d'accueillir des événements extrascolaires et mondains : par exemple, du 3 au 6 novembre 1859, la 8^e exposition florale de la Société d'horticulture de la Sarthe. Le 21 mai 1862, les élèves y organisèrent une fête « musico-dramatique ».

Au cours de la guerre de 1870-71, la salle des Actes fut transformée en vestiaire pour les blessés allemands de l'ambulance établie d'abord dans trois dortoirs, puis dans tout le lycée du 13 janvier au 13 mars 1871.

Sous la III^e République l'appellation « salle des Actes » disparut, au profit de celle de « grand parloir » ou de « parloir ». En mars 1881, avec le concours d'élèves, qui chantèrent trois chœurs, on y donna un concert suivi d'une tombola au profit des pauvres. En 1896, les murs étaient peints en faux bois et garnis de gravures et tableaux. On y conservait le drapeau du bataillon scolaire du lycée. On pouvait y voir trois bustes, celui de la République et, en vis à vis, ceux de Barra et de Viala. L'association des Anciens élèves y tint des assemblées générales, ainsi en 1901, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Retapé au début

du XX^e siècle, le parloir, au parquet ciré et aux murs blancs, acquit dans l'Entre-deux-guerres le statut de salle d'honneur, où les « bons élèves » recevaient les félicitations trimestrielles. L'appellation « salle des Actes » reparut.

Sous la pression des circonstances et du besoin d'espace, ses usages devinrent des plus divers jusqu'à la fin du XX^e siècle. Salle de classe et de distribution des prix



La salle des actes

(sans grande solennité) sous l'Occupation, foyer des élèves internes en 1947, ponctuellement salle d'expositions (Grande exposition d'art musical en avril 1948), salle de permanence, salle de danse dans le cadre des cours d'Éducation physique après 1980, salle d'examens, local de réunion pour les élèves, elle n'en continua pas moins de rester le lieu de manifestations solennelles : en 1946, cérémonies à la mémoire des anciens élèves et professeurs disparus entre 1939 et 1945 ; en 1951, célébration du centenaire du lycée. Par mauvais temps, on y prenait les photos de classes et celles du personnel.

Dans le cadre de la rénovation globale des bâtiments du lycée d'il y a de vingt à quinze ans, il fut question de donner un certain lustre à la salle des Actes. Quasi salle d'apparat, s'y tinrent néanmoins des réunions de pré-rentree, des conseils de classe et d'administration, des "pots" de rentrée et de départs à la retraite. L'engouement pour le patrimoine aidant, la salle des Actes rénovée abrite une partie du fonds ancien de la bibliothèque des professeurs, celle dite « bibliothèque des oratoriens », dont les volumes et les planches de *La Grande Encyclopédie* de Diderot. De même s'y trouve un petit musée composé d'anciens appareils scientifiques.



SOURCES – Archives du Mans, fonds ancien 2155 (travaux de 1851 au futur lycée) – Médiathèque du Mans : fonds ancien, volumes factices 642, 955, 961, 963 (Sur le collège de l'Oratoire du Mans) - Presse locale : *Affiches du Mans*, 1793, an IX à an XII ; *Le Courrier de la Sarthe*, 1834 ; *L'Ami des Lois*, 1836 à 1838 ; *L'Union de la Sarthe*, 1864 ; *L'Ouest Éclair* du 8 juillet 1942 ; *Le Maine Libre*, 4 et 13 mai 1946, 1^{er} octobre 1947, 26 avril 1947- *Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe*, 1859 – Deux articles anciens mais précieux : Rebut Didier « Histoire du lycée du Mans depuis 1851 », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 1895-96, p.356-410 – Beck Léon, *Le parloir du lycée*, Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves du Lycée du Mans, 1903, p. 30-42 (L'auteur dit avoir puisé dans des écrits, qu'il cite, de M. Rebut, de Robert Triger, de M. Chardon, de Dejault-Martinière et Pavet, du docteur Garnier) – Témoignages, recueillis en mars 1993, de MM Audouy et Reffay, anciens professeurs qui furent élèves au lycée – Souvenirs personnels relatifs à la période 1970-2000.

Gérard Boëldieu

(illustré par André Vivet)